

Cahors, le **28 SEP. 2023**

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement relatif à un projet de restauration de frayères sur la Dordogne (site Thézels 1), sur la commune de GIRAC. Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau, à la date du 02 mai 2023, sous le numéro DIOTA-230502-170523-251-468. Des demandes de compléments au titre de la régularité vous ont été adressées en date du 15 juin et du 21 août 2023, auxquelles vous avez apporté une réponse le 01 août et le 27 septembre 2023.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que :

- les matériaux seront étalés sur une épaisseur de l'ordre de 20 à 25 cm et calés à au moins 15 cm en dessous de la ligne d'eau correspondant au débit de 35 m³/s ;
- une pêche électrique de sauvegarde sera réalisée préalablement au déversement des matériaux dans le cours d'eau ;
- les zones d'accès et les berges seront remises en état à la fin des travaux.

Préalablement aux travaux de débroussaillage des zones d'accès, vous vous assurerez de l'absence de chiroptères et de nidification d'oiseaux.

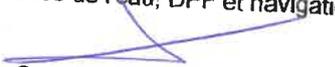
Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet de travaux relève de la procédure de déclaration, d'après la rubrique 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération telle que prévue dans le dossier. Les travaux pourront être réalisés entre le 01 août et le 31 octobre (hors période de reproduction des salmonidés et des cyprinidés).

Je vous demande d'informer par courrier électronique le service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) de la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration et du récépissé sont adressés à la mairie de GIRAC pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Adjoint au chef d'unité
Police de l'eau, DPF et navigation


Stéphane BERTRANDIE

Monsieur le Président
EPIDOR
Place de la Laïcité
24230 CASTELNAUD-LA-CHAPELLE

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)